

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS  
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Séance du jeudi 18 décembre 2025**

**Délibération n°199\_251218**

**Plan de financement concernant la réalisation de vidéos de valorisation – Les Makes & Sentié Fah'Âme.**

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 12 décembre 2025, dématérialisée et affranchie le 12 décembre 2025, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur de la Mairie de La Rivière sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Yannicke SEVERIN Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Imran HATTEEA Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. Jérémy TURPIN Mme Marie Ludivine IMACHE M. Jean Michel FLORENCY Mme Marie Françoise GASTRIN M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD M. Mickaël Gérard CHAMAND <sup>1</sup> Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY M. Bruno BEAUVAL Mme Claudie TECHER Mme Camille CLAIN M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloïse NARCISSE	M. René Claude MARIMOUTOU Mme Marie Julie DIJOUX Mme Marie Joëlle JOVET  M. Thibaud CHANE WOON MING	M. Jérémy TURPIN  Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN M. Sylvain ARTHEMISE	M. Jean François PAYET M. Eric FONTAINE M. Bernard MARIMOUTOU M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

<sup>1</sup>N'a pas pris part à la présentation et au vote de la délibération n°205 et s'est retiré de la salle des délibérations en amont.

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS  
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**


**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire**


	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n°180 à 204	25	4	16	0	29	0	0
Pour la délibération n°205	24 <sup>A</sup>	4	17	0	28	0	0
Pour la délibération n°206	25	4	16	0	Prend acte		


Conformément à l'article L2131-11 du CGCT aménageant les règles de calcul de quorum dans les assemblées délibérantes pour en décompter les élus soumis aux obligations de départ, le quorum est abaissé pour les délibérations identifiées.

<sup>A</sup> Monsieur Mickael CHAMAND n'était pas présent dans la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de la délibération n°205

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,  
  
Juliana M'DOIHOMA



	<b>Conseil municipal - Séance du 18 décembre 2025</b> <b>Délibération n°199_251218</b>	<b>Pôle développement territorial durable</b>
	<b>Plan de financement concernant la réalisation de vidéos de valorisation – Les Makes &amp; Sentié Fah'Âme</b>	<b>Direction du tourisme, patrimoine &amp; marketing territorial</b>

## I – RAPPORT DE PRESENTATION

### Exposé des motifs

La Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de Saint-Louis mène depuis plusieurs années une politique active de valorisation de son patrimoine notamment au travers du programme européen LEADER, conduit par le GAL Grand Sud.

Dans ce cadre, la collectivité s'engage dans le développement de l'attractivité des Hauts, le soutien de l'écotourisme local et la promotion des sites remarquables au travers notamment des actions suivantes :

#### 1. Réalisation d'une vidéo de valorisation du village des Makes

Le bourg des Makes constitue un espace emblématique des Hauts de Saint-Louis, apprécié pour son patrimoine naturel, ses activités touristiques, son observatoire astronomique unique dans l'océan Indien, et son identité créole forte. Afin d'améliorer la visibilité de ce quartier, de soutenir les acteurs locaux et de promouvoir la destination, il est prévu de réaliser une vidéo courte (1 à 2 minutes) qui sera diffusée sur les plateformes numériques de la commune et auprès des partenaires touristiques.

#### 2. Réalisation d'une vidéo de valorisation du sentier Fah'Âme

Dans le cadre du projet intercommunal « Sentié Fah'Âme », reliant dix communes du Grand Sud, la portion traversant Saint-Louis a récemment été aménagée avec l'installation de tables en céramique, photomatons en bois, totems patrimoniaux conçus en partenariat avec le lycée professionnel de Roches Maigres. Afin de sensibiliser les usagers et valoriser le patrimoine des Hauts, il est prévu de produire cette deuxième vidéo promotionnelle.

### Conséquences

Ces deux outils de communication valoriseront l'identité des Hauts de Saint-Louis, renforçant l'image touristique et patrimoniale du territoire. Ils soutiendront l'économie locale en mettant en avant les acteurs du territoire, augmenteront la fréquentation des sites et équipements touristiques.

Le coût total prévisionnel des deux productions audiovisuelles est estimé à 11 157,80€. Le plan de financement envisagé est le suivant :

Projet	Montant total TTC	Part LEADER (80 %)	Reste à charge pour la commune
Vidéo « Les Makes »	5 984,00 €	4 412,16 €	1 571,84€
Vidéo « Sentié Fah'Âme »	5 173,80 €	3 814,79 €	1 359,01€

## II – DELIBERATION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** les orientations stratégiques de la collectivité en matière de valorisation du patrimoine et de développement touristique,  
**Vu** le programme LEADER 2021-2027 et la stratégie du GAL Grand Sud,

**Considérant** la nécessité de promouvoir les patrimoines naturels, culturels et touristiques des Hauts de Saint-Louis,

**Considérant** l'importance de soutenir les acteurs locaux et de renforcer l'attractivité de la commune à travers des outils de communication modernes,

**Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

**Article 1 : D'approuver** la réalisation des vidéos de valorisation telles que présentées dans le rapport de présentation

**Article 2 : D'approuver** le plan de financement tel que présenté.

**Article 3 : De valider** la demande de financement LEADER du GAL Grand Sud pour ces opérations.

**Article 4 : D'autoriser** Madame la Maire, ou son élu délégué, à signer tous les documents relatifs à cette affaire

**Vote : 29 pour**



La Maire,

*Juliana M'Doihoma*  
**Juliana M'DOIHOMA**

**Le présent document est certifié exécutoire  
 Etant transmis en Sous-Préfecture le  
 Et publié le**